



COMMUNE de L'AIN

DELIBERATION N° 2025017**Adhésion à la convention avec l'AGENCE01**

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE- DAMIDAUX -- PASQUET;

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET -PACCOUD;

Absents excusés : MME GIORIA (pouvoir PACCOUD Lionel) – MM MAITRE

Date de la convocation

20 mars 2025

Secrétaire de séance : Lionel PACCOUD

DELIBERATION N° 2025017**Adhésion à la convention de l'Agence01**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la convention de Maîtrise d'œuvre proposée par l'AGENCE01 le 15/01/2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSENTION,

ADOpte la convention annexée, relative au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente

- ✓ Portant fixation du coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre à dix-huit mille cinq cent euros (hors option supplémentaire estimée à six mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Franck TARPIN



